

A l'attention de Philippe COUPRIE  
Président Cpme Maine et Loire  
12 Avenue Jean JOXE  
MIN Bat J  
49100 Angers

A ....., le ..... / ..... / 2025

**Objet : Acte de candidature au Conseil d'Administration de la CPME Maine et Loire**

Monsieur le Président, je soussigné.e :

Civilité :  
Nom :  
Prénom :  
Raison Sociale :  
Siret :  
Adresse :

Vous prie, par la présente, de bien vouloir enregistrer ma candidature au poste d'administrateur de la CPME Maine et Loire lors de la prochaine assemblée générale prévue le jeudi 13 mars 2025, dans la section :

Commerce  Industrie  Artisanat  Profession Libérale

Sincères salutations,  
*Signature*

Rappel : Article 8 alinéa 3 du Règlement Intérieur : le Conseil d'Administration :

« ...Tout candidat à une fonction élective confédérale **doit être à jour de ses cotisations** – être adhérent depuis au moins un an et faire acte de candidature, par lettre recommandée adressée au Président départemental, 10 jours avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale.

Il devra exercer, ou avoir exercé, une activité de chef d'entreprise reconnue de tous.

Les membres du Conseil d'Administration doivent **s'engager à participer aux réunions de façon régulière**. Si pour l'un des membres une absence fréquente est constatée – plus d'une fois sur deux – sauf excuses valables, il peut être considéré comme démissionnaire du Conseil d'Administration... »

Les groupements professionnels, représentés par leur représentant peuvent faire partie du conseil d'administration dans la mesure où, hormis dans le cadre de sa branche, il n'est titulaire d'aucun autre mandat dans des structures extérieures à la CPME et dans les conditions d'éligibilité définies à l'article 12 des statuts.